



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU RHÔNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°69-2017-076

PUBLIÉ LE 23 AOÛT 2017

Sommaire

69_Préf_Préfecture du Rhône

69-2017-08-21-001 - Arrêté instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique et répartissant les électeurs pour la commune de Communay (3 pages)	Page 3
69-2017-08-21-002 - Arrêté instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique et répartissant les électeurs pour la commune de Genas (5 pages)	Page 7
69-2017-08-21-003 - Arrêté instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique et répartissant les électeurs pour la commune de Sainte-Foy-lès-Lyon (5 pages)	Page 13
69-2017-08-21-005 - Arrêté portant désignation des délégués de l'administration membres des commissions administratives responsables de l'établissement et de la révision des listes électorales pour les communes de l'arrondissement de Lyon comprises dans la métropole de Lyon (9 pages)	Page 19
69-2017-08-21-004 - Arrêté portant désignation des délégués de l'administration membres des commissions administratives responsables de l'établissement et de la révision des listes électorales pour les communes de l'arrondissement de Lyon hors métropole (4 pages)	Page 29
69-2017-08-21-006 - VENDANGES_2017 (1 page)	Page 34

69_Préf_Préfecture du Rhône

69-2017-08-21-001

Arrêté instituant les bureaux de vote et leur périmètre
géographique et répartissant les électeurs pour la commune
de Communay

*Arrêté instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique et répartissant les électeurs
pour la commune de Communay*



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU RHÔNE

Préfecture

Direction des affaires juridiques
et de l'administration locale

Bureau des institutions locales

Affaire suivie par : Stéphanie MOSER
Tél. : 04 72 61 61 34
Fax : 04 72 61 66 60
Courriel : stephanie.moser@orange.fr

ARRETE n° 69-2017-08-21

**Instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique,
et répartissant les électeurs
pour la commune de COMMUNAY**

**Le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
préfet du Rhône
Officier de la légion d'honneur,**

VU le code électoral, notamment ses articles R.40 et L.17,

VU l'arrêté préfectoral n°3576 du 24 mai 2011 instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique et répartissant les électeurs pour la commune de Communay,

VU la demande du maire de Communay du 26 juillet 2017,

SUR la proposition du préfet, secrétaire général de la préfecture du Rhône, préfet délégué pour l'égalité des chances,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Les dispositions de l'arrêté préfectoral n°3576 du 24 mai 2011 sont abrogées à compter du 1^{er} mars 2018.

Article 2 : Pour tous les scrutins qui se dérouleront à compter du 1^{er} mars 2018, les électrices et électeurs de la commune de Communay seront répartis en 4 bureaux de vote dont le siège est fixé, ainsi qu'il suit :

.../...

Adresse postale : Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03

Pour connaître nos horaires et nos modalités d'accueil : internet : www.rhone.gouv.fr ou tél. : 04 72 61 61 61 (coût d'un appel local)

N° et siège du Bureau	Répartition des électrices et électeurs de la commune
<p><u>Bureau n° 1 – Centralisateur</u></p> <p>Mairie</p> <p>Salle du Conseil Municipal</p> <p>Rue du Sillon</p>	<p>Rue des Acacias – rue Centrale (côté pair) – allée Chantemerle – rue du Château – chemin du vieux chêne – allée du Soleil Couchant – allée du Mas de Crapon – rue du Château d’Eau – rue de l’Eglise – impasse Serge Gainsbourg – lotissement le Pré Saint-Laurent – allée du Soleil Levant – place Fernand Majorel – rue Fernand Majorel – rue du Mazet (côté impair) – allée des Epis d’Or – allée du Clos des Pêchers – rue de l’Ancienne Place – chemin de la Prairie – rue du Grand Puits – rue des Anciens Remparts – impasse des Savouges – rue des Savouges – route de Sérézin (côté pair) – allée du Télégraphe – montée du Télégraphe – allée du Point de Vue – rue du 19 mars 1962.</p>
<p><u>Bureau n° 2</u></p> <p>Ecole Maternelle des Bonnières</p> <p>Rue des Bonnières</p>	<p>Allée des Amandines – rue des Bonnières (côté pair) – les jardins de la Chanturière – lotissement les Chanturières –rue des Chanturières – rue des Erables – allée de l’Espérance – impasse de la Plaine Fleurie – rue des Fruitières – rue de la Guicharde – route de Marennes – rue du Mazet (côté pair) – allée des Merisiers – rue des Prunus – rue de la Source</p>
<p><u>Bureau n° 3</u></p> <p>Ecole Elémentaire des Brosses</p> <p>30 Route de Ternay</p>	<p>Hameau Saint-André – hameau de Bayettan – chemin du Lot et Boisse – rue des Brosses – chemin des Bruyères – allée du Gros Caillou – impasse des Cerisiers – chemin de Charvas – hameau du Val de Charvas – hameau de Cornavan – rue du Crassier – chemin du Bois de la Dame – rue de la Garde (côté pair) – chemin du Genevrey – rue de la Goule – rue du 9 juin 1944 – route de Limon – chemin du Puits Sainte Lucie – chemin de Mars – rue du Muguet – allée des Mûriers – chemin des Pins – hameau les Pins – chemin de Plainevie – allée des Platanes – rue du Proveras (côté impair) – chemin de Ravareil – lieudit Salla – route de Sérézin (côté impair) – impasse du Talamont – route de Ternay (impair de 1 à 19 et côté pair) – chemin du Tram – chemin de la Troupillière – chemin du Passage du Vent – rue du Verger – allée de la Résidence du Village – chemin de Villeneuve – route de Marennes (côté impair).</p>

<p style="text-align: center;"><u>Bureau n° 4</u></p> <p style="text-align: center;">Salle Ilot de la Forge</p> <p style="text-align: center;">Impasse Georges Brassens</p>	<p>Impasse Georges Brassens – rue de Bonnières (côté impair) - rue Centrale (côté impair) - impasse de la Forge – rue de la Garde (côté impair) – impasse du Levant – route de Limon – rue du Magnolia – rue du 30 mai 1944 – route de Marennes (côté pair) – cité des Mines – rue des Anciennes Mines – rue des Perrières – rue de la Plaine – allée du Clos du Plan – impasse du Plan – rue du Proveras (côté pair) – rue du Sillon – route de Ternay (côté impair de 1 à 7 et côté pair de 2 à 18) - allée de Tilleuls – rue des Bonnières (côté impair)</p>
--	---

Article 3 : Le bureau centralisateur de la commune de Communay est le bureau de vote n°1, dont le siège est en Mairie – Salle du Conseil Municipal – rue du Sillon à Communay.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Article 5 : Le préfet, secrétaire général de la préfecture du Rhône, préfet délégué pour l'égalité des chances, le sous-préfet en charge de Rhône-Sud et le maire de Communay sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la mairie de Communay et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Fait à Lyon, le 21 août 2017

Pour le préfet
Le secrétaire général,
préfet délégué pour l'égalité des chances,
Signé : Xavier INGLEBERT

69_Préf_Préfecture du Rhône

69-2017-08-21-002

Arrêté instituant les bureaux de vote et leur périmètre
géographique et répartissant les électeurs pour la commune
de Genas

*Arrêté instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique et répartissant les électeurs
pour la commune de Genas*



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU RHÔNE

Préfecture

Direction des affaires juridiques et
de l'administration locale

Bureau des
institutions locales

Affaire suivie par : Stéphanie MOSER
Tél. : 04 72 61 61 34
Courriel : stephanie.moser@rhone.gouv.fr

**ARRETE n° 69-2017-08-21-
instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique,
et répartissant les électeurs pour la commune de GENAS**

**Le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
préfet du Rhône,
Officier de la légion d'honneur,**

VU le code électoral, notamment ses articles R.40 et L.17,

VU l'arrêté préfectoral n° 69-2016-06-21-003 du 21 juin 2016 instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique, et répartissant les électeurs pour la commune de Genas,

VU la demande du maire de Genas du 4 juillet 2017,

SUR la proposition du préfet, secrétaire général, préfet délégué pour l'égalité des chances,

ARRÊTE :

Article 1er : Les dispositions de l'arrêté préfectoral n°69-2016-06-21-003 du 21 juin 2016 sont abrogées à compter du 1^{er} mars 2018.

Article 2 : Pour tous les scrutins qui se dérouleront à compter du 1^{er} mars 2018, les électrices et électeurs de la commune de Genas seront répartis en 13 bureaux de vote dont le siège est fixé, ainsi qu'il suit :

.../...

*Adresse postale : Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03
Pour connaître nos horaires et nos modalités d'accueil : internet : www.rhone.gouv.fr ou tél. : 04 72 61 61 61 (coût d'un appel local)*

N° et siège du Bureau	Répartition des électrices et électeurs de la commune
<p align="center"><u>Bureau centralisateur - Bureau n° 1</u></p> <p align="center">Hôtel de Ville Place du Général de Gaulle</p>	<p>Allée des Cèdres, Allée des Jonquilles, Allée des Ormes, Allée des Platanes, Allée Marguerite de Gandil, Chemin de la Grange, Impasse Louis Rey, Place de la République (n° 9 à n° 13 côté impair ; n° 10 à n° 14 côté pair), Place du Docteur Janez, Rue André Bourvil, Rue Antoine Roybet (n° 25 à n° 31 côté impair), Rue Charles de Gaulle, Rue Danton, Rue de la Colandière, Rue de l'Égalité (n° 2 à n° 6 côté pair), Rue de Rupetit (n° 1 à n° 17 côté impair ; n° 2 à n° 34 côté pair), Rue du Château d'Eau (n° 1 à n° 27 côté impair), Rue du Docteur Amédée Bonnet, Rue du Docteur Antonin Poncet, Rue du Docteur Gabriel Florence, Rue du Docteur René Fleming, Rue du Docteur René Leriche, Rue Fernandel, Rue Jules Verne, Rue Louis Rey (n° 21 à n° 25 côté impair ; n° 22 à n° 24 côté pair), Rue Pierre Guerin, Rue Sully.</p>
<p align="center">Bureau n° 2</p> <p align="center">Groupe Scolaire Joanny Collomb 62 rue de la République</p>	<p>Allée Antoine Ferrier, Allée des Anémones, Allée des Capucines, Allée des Lucioles, Allée des Pivoines, Allée des Rameaux, Allée des Tulipes, Impasse des Anémones, Impasse des Mimosas, Impasse Dr Alexandre Reymond 1911-2009, Impasse Reaux, Impasse Victor Hugo, Rue Curie, Rue de la Liberté, Rue de la République (n° 21 à n° 71 côté impair ; n° 18 à n° 4246 côté pair), Rue Henri Reaux, Rue Prairial, Rue Vauban, Rue Victor Hugo, Rue Wilson.</p>
<p align="center">Bureau n° 3</p> <p align="center">Salle polyvalente Jacques Anquetil 2 rue de la Fraternité</p>	<p>Chemin de Vrossey, Rue de Quincieux, Impasse de la Fraternité, Impasse Emile Duclos, Impasse Gambetta, Impasse Pasteur, Rue Charles Darwin, Rue de la Boutasse, Rue de la Fraternité (n° 22 à n° 64 côté pair ; n° 1971), Rue de la Petite Plaine, Rue des Bouquetières, Rue des Magnananelles, Rue du 11 Novembre, Rue Gambetta (n° 28 à n° 56 côté pair ; n° 29 à n° 57 côté impair), Rue Jean Le Poulain, Rue Molière, Rue Pasteur (n° 27 à n° 41 côté impair ; n° 28 à n° 42 côté pair), Rue Pierre Corneille, Rue René Char.</p>
<p align="center">Bureau n° 4</p> <p align="center">Salle polyvalente Jacques Anquetil 2 rue de la Fraternité</p>	<p>Allée Albert Camus, Allée des Chardons, Allée des Colibris, Allée du Clos des Vignes, Impasse Frédéric Chopin, Planaize, Rue Alfred de Musset, Rue Ampère, Rue Bel Azur, Rue Benoit Bornicat, Rue Colbert, Rue de la Fraternité (n° 1 à n° 63 côté impair ; n° 2 à n° 20 côté pair, n° 1970), Rue de la Gravière, Rue de la République (n° 73 à n° 101 côté impair), Rue des Sports, Rue des Zéphyrus, Rue Francisque Poulbot, Rue Frédéric Chopin, Rue Louise Labé, Rue Marcel Gonzales, Rue Maryse Bastié, Rue Maurice Ravel, Rue Paul Verlaine, Rue Pierre Loti, Rue Raphaël Massard, Rue Sarah Bernhardt.</p>

.../...

N° et siège du Bureau	Répartition des électrices et électeurs de la commune
<p align="center">Bureau n° 5</p> <p>Salle polyvalente Jacques Anquetil 2 rue de la Fraternité</p>	<p>Allée Denise Vernay, Allée des Fauvettes, Allée des Verchères, Allée du Belvédère, Impasse des Peupliers, Impasse des Primevères, Rue Antoine Roybet (n° 20 à n° 30 côté pair), Rue de la Madelon, Rue de la Raze, Rue des Peupliers, Rue des Primevères, Rue du Fort, Rue du Pandore, Rue Edith Piaf, Rue Gambetta (n° 2 à n° 26 côté pair), Rue Gnafron, Rue Guignol, Rue Jean Gabin, Rue Laurent Mourguet, Rue Louis Jouvét, Rue Louis Rey (n° 1 à n° 20), Rue Marcel Mérieux, Rue Michel Simon, Rue Pasteur (n° 1 à n° 26), Rue Voltaire.</p>
<p align="center">Bureau n° 6</p> <p>Groupe Scolaire Jean d’Azieu 2 rue Hector Berlioz</p>	<p>Allée César, Allée de Fetan, Allée de la Grimaudière, Allée du Frêne, Allée Fanny, Allée Marius, Impasse Bon Accueil, Impasse Hector Berlioz, Rue Marcel Cerdan, Rue Antoine Roybet (n° 1 à n° 23 côté impair ; n° 2 à n° 18 côté pair), Rue Bellevue, Rue Blaise Pascal, Rue Claudius Reymond, Rue de l’Egalité (n° 8 à n° 33), Rue de Rupetit (n° 19 à n° 35 côté impair), Rue des Eglantines, Rue Descartes, Rue du Château d’Eau (n° 2 à n° 28 côté pair), Rue Floréal, Rue Germinal, Rue Hector Berlioz, Rue Hélène Halbeisen, Rue Jean-Raymond Gabriel, Rue Le Corbusier, Rue Marcel Pagnol, Rue Racine, Rue Renée Barge.</p>
<p align="center">Bureau n° 7</p> <p>Salle Saint André 3 rue du Pensionnat</p>	<p>Allée Laurence, Allée des Genets, Allée Pierre Ronsard, Chemin du Raju, Pensionnat Jeanne d’Arc, Place Jean Jaurès, Rue de la Bergerie, Rue du Pensionnat, Rue François Villon, Rue Gambetta (n° 1 à n° 27E côté impair), Rue Jean Jaurès (du 1 au 25), Rue Lamartine, Rue Raimu, Rue Jocelyn, Rue Elvire, Rue du Repos, Rue Saint Exupéry, Rue du Clos d’Azieu, Rue des Paquerettes.</p>
<p align="center">Bureau n° 8</p> <p>Groupe scolaire Anne Frank Rue Jean Moulin</p>	<p>Chemin de la Garenne, Impasse de la Liberté, Impasse Frédéric Passy, Impasse Jean Moulin, Impasse Léon Bourgeois, Impasse Louis Renault, Impasse Martin Luther King, Impasse d’Estournelle de Constant, Place de la Paix, Place Marie Willermoz, Rue André Malraux, Rue Aristide Briand, Rue des Dentellières, Rue Ferdinand Buisson, Rue Jean Moulin, Rue Léon Jouhaux, Rue Maurice Genevoix.</p>
<p align="center">Bureau n° 9</p> <p>Groupe scolaire Anne Frank Rue Jean Moulin</p>	<p>CVE, Impasse Ambroise Paré, Impasse des Marguerites, Rue Albert Schweitzer, Rue Ambroise Paré, Rue de la Pépinière, Rue de l’Avenir, Rue des Bleuets, Rue des Coquelicots, Rue des Marguerites, Rue du Median, Rue Katia Krafft, Rue Maurice Krafft, Rue René Cassin, Rue Roger Salengro.</p>

.../...

N° et siège du Bureau	Répartition des électrices et électeurs de la commune
<p align="center">Bureau n° 10</p> <p>Syndicat intercommunal « Le Verger » 6 rue Jacques Brel</p>	<p>Allée des Artisans, Allée des Troènes, Château Coquet, Chemin de Monturet, Impasse Coquet, Impasse Les Bosquets, Impasse Melquior, Lieu-Dit Les Combes, Place de la République (n° 1 à n° 7 côté impair ; n° 2 à n° 8E côté pair), Place de l’Eglise, Route de Lyon, Rue de la République (n° 1 à n° 19 côté impair et n° 2 à n° 16 côté pair), Rue de l’Egalité (n° 1 à n° 7 côté impair), Rue des Acacias, Rue des Blés d’Or, Rue des Combes, Rue des Iris, Rue des Lilas, Rue des Mûriers, Rue des Roses, Rue des Tuileries, Rue du Verger, Rue Georges Brassens, Rue Gérard Philippe, Rue Jacques Brel, Rue Léo Ferré.</p>
<p align="center">Bureau n° 11</p> <p>Groupe scolaire Nelson Mandela 2 rue Olivier de Serres</p>	<p>Allée de Gracet, Allée de la Verte Colline, Allée des Gentianes, Allée des Hirondelles, Allée Georges Bizet, Allée Turgot, Chemin de Cadou, Chemin de Reconfranches, Chemin des Brosses, Impasse Carnot, Impasse de la Soie, Impasse des Fables, Impasse Jean-Jacques Rousseau, Impasse Montesquieu, Impasse Parmentier, Impasse Thérèse, Place Carnot, Rue Bossuet, Rue Carnot, Rue de la Chartreuse, Rue de la Côte Bernard, Rue de la Ronze, Rue de Savoie, Rue Dian Fossey, Rue du Vercors, Rue Georges Bizet, Rue Jean-Jacques Rousseau, Rue Johannès Brahms, Rue Olivier de Serres, Rue Parmentier, Rue Surjoux.</p>
<p align="center">Bureau n° 12</p> <p>Groupe scolaire Nelson Mandela 2 rue Olivier de Serres</p>	<p>Allée de la Prairie, Allée du Parc, Allée Jardins de Vurey, Chemin des Mûriers, Impasse Francine, Impasse Janine, Impasse La Fontaine, Impasse Laurent Quantin, Impasse Pierre Dupont, Rue de Genève, Rue de la Revolère, Rue de Sous Gracet, Rue des Alpes, Rue des Frères Lumière, Rue du Commandant Cousteau, Rue du Dauphiné, Rue Eric Tabarly, Rue Franklin, Rue Georges Besse, Rue Jean Bornicat, Rue Jean Rostand, Rue Jean Vilar, Rue Jean-Louis Barrault, Rue de la Fontaine, Rue Louise, Rue Madeleine Renaud, Rue Pierre Dupont.</p>
<p align="center">Bureau n° 13</p> <p>Groupe scolaire Jean d’Azieu 2 rue Hector Berlioz</p>	<p>Chemin du Marais, Rue des Etangs, Chemin sous le Bois, Rue François de Genas, Rue du Vieux Château, Impasse du Vieux Château, Chemin de Mataneyse, Rue de Montuyzet, Rue Serge Reggiani, Impasse Simone Signoret, Rue Yves Montand, Impasse Hilaire de Chardonnet, Rue Henriette Reynaud de Genas, Chemin du Grand Mathan, Rue de la Seiglière, Impasse des Chaumes, Rue de l’Industrie, Impasse de l’Industrie, Rue des Tisseurs, Rue des Filleuses, Chemin des Fusilliers, Rue aux Grains, Impasse des Moissons, Impasse Jacquard, rue Jacquard, Rue Jean Jaurès (du 26 à la fin), Impasse Julien Minjat.</p>

Article 3 : Le bureau centralisateur de la commune de Genas est le bureau n° 1 dont le siège est situé à l’Hôtel de Ville, place du Général de Gaulle.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

.../...

Article 5 : Le préfet, secrétaire général, préfet délégué pour l'égalité des chances, le sous-préfet en charge du Rhône-Sud et le maire de Genas sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la mairie de Genas et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Fait à Lyon, le 21 août 2017

Pour le préfet
Le secrétaire général,
préfet délégué pour l'égalité des chances,
Signé : Xavier INGLEBERT

69_Préf_Préfecture du Rhône

69-2017-08-21-003

Arrêté instituant les bureaux de vote et leur périmètre
géographique et répartissant les électeurs pour la commune
de Sainte-Foy-lès-Lyon

*Arrêté instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique et répartissant les électeurs
pour la commune de Sainte-Foy-lès-Lyon*



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU RHÔNE

Préfecture

Direction des affaires juridiques
et de l'administration locale

Bureau des institutions locales

Affaire suivie par : Stéphanie MOSER
Tél. : 04 72 61 61 34
Courriel : stephanie.moser@rhone.gouv.fr

ARRETE n° 69-2017-08-21-

**instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique,
et répartissant les électeurs
pour la commune de Sainte-Foy-Lès-Lyon**

**Le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
préfet du Rhône
Officier de la légion d'honneur,**

VU le code électoral, notamment ses articles R.40 et L.17,

VU l'arrêté préfectoral n° 69-2016-06-13-007 du 13 juin 2016 instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique, et répartissant les électeurs pour la commune de Sainte-Foy-Lès-Lyon,

VU la demande du maire de Sainte-Foy-Lès-Lyon du 7 juillet 2017,

SUR la proposition du préfet, secrétaire général, préfet délégué pour l'égalité des chances,

ARRÊTE :

Article 1er : L'arrêté préfectoral n° 69-2016-06-13-007 du 13 juin 2016 est abrogé à compter du 1^{er} mars 2018.

Article 2 : Pour tous les scrutins qui se dérouleront à compter du 1^{er} mars 2018, les électrices et électeurs de la commune de Sainte-Foy-Lès-Lyon seront répartis en 19 bureaux de vote dont le siège est fixé, ainsi qu'il suit :

.../...

Adresse postale : Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03

Pour connaître nos horaires et nos modalités d'accueil : internet : www.rhone.gouv.fr ou tél. : 04 72 61 61 61 (coût d'un appel local)

N° et siège du Bureau	Répartition des électrices et électeurs de la commune
<p align="center"><u>Bureau n° 1 - Centralisateur</u></p> <p align="center">Gymnase Raymond Barlet 30 avenue du 11 novembre</p>	<p>Rue Chatelain, Allée du Clos, Impasse Salvador Dali, Rue Salvador Dali, Allée Claude Farrère, Rue Joan Miro, Rue Claude Monet, Allée Montregard, Rue des Myosotis, Avenue du 11 novembre, Impasse Pablo Picasso, Chemin du Plan du Loup (n° 3 à 43), Allée plein Sud, Rue des Provenances.</p>
<p align="center">Bureau n° 2</p> <p align="center">Ecole maternelle Chatelain 33 avenue du 11 novembre</p>	<p>Avenue Maréchal Foch (n° 102 à 126 bis), Chemin des Fonts (n° 1 à 100), Chemin du Fort, Avenue Maurice Jarrosson, Allée des Lilas, Allée des Primevères, Impasse du Vallon.</p>
<p align="center">Bureau n° 3</p> <p align="center">Mairie - Salle du conseil 15 rue Deshay</p>	<p>Allée des Bleuets, Rue Docteur Alexis Carrel, Rue Deshay, Cote de l'Hormet, Chemin de Montray (n° 3 à 172), Allée de la Ponctiere, Chemin de la Ponctiere, Passage de la Ponctiere, Rue Joseph Ricard, Rue du Verger, Place des Quatre Vierges.</p>
<p align="center">Bureau n° 4</p> <p align="center">Résidence Beausoleil 10 rue du Vingtain</p>	<p>Impasse n° 14 rue Marcellin Blanc, Rue Marcellin Blanc, Rue du Château, Chemin Léon Favre, Chemin de Fontanières (n° 2 à 156), Chemin de la Fournache, Impasse de la Fournache, Rue des Frères Lumière, Impasse n° 10 rue Parmentier, Impasse n° 11 rue Parmentier, Impasse n° 12 rue Parmentier, Impasse n° 13 rue Parmentier, Rue Parmentier, Place Xavier Ricard, Chemin du Signal, Rue Jean-Baptiste Simon, Montée du Petit Sainte Foy, Chemin des Villas, Impasse n° 9 rue du Vingtain, Rue du Vingtain.</p>
<p align="center">Bureau n° 5</p> <p align="center">Salle Polyvalente 4 rue du Neyrard</p>	<p>Impasse n° 6 rue du Neyrard, Impasse n° 7 rue du Neyrard, Rue du Neyrard, Avenue Valioud Le Brevent, Avenue Valioud Le Chardonnet, Avenue Valioud Le Géant, Avenue Valioud Le Grepon, Avenue Valioud.</p>
<p align="center">Bureau n° 6</p> <p align="center">Salle communale Michel Barlet 48 boulevard Baron du Marais</p>	<p>Impasse de la Balme, Montée de la Chapelle, Cité Cropel (n° 1 à 14), Rue Gensoul, Grande Rue, Impasse n° 2 Grande Rue, Impasse n° 4 Grande Rue, Boulevard Baron du Marais (n° 1 à 50), Impasse n° 2 Boulevard Baron du Marais, Rue Sainte Marguerite, Place François Millou, Impasse n° 5 Chemin Croix Pivort, Chemin de la Croix Pivort, Impasse n° 15 rue du Planit, Rue du Planit, Chemin du Grand Roule (n° 74 à 80), Impasse n° 8 rue Sainte Marguerite, Impasse n° 7 b rue Sainte Marguerite, Place Clair Tisseur, Rue Emile Zeizig.</p>

.../...

N° et siège du Bureau	Répartition des électrices et électeurs de la commune
<p align="center">Bureau n° 7</p> <p align="center">Ecole maternelle du Centre 68 boulevard Baron du Marais</p>	<p>Rue Jeanne d'Arc, Allée de l'Aubépine, Allée Bellevue, Chemin de Bramafan, Chemin de la Cadière (n° 14 à 60), Chemin des Chassagnes, Chemin du Coteau, Chemin de la Courtille, Chemin des Coutures, Chemin Fleuri, Boulevard Baron du Marais (n° 56 à 222), Impasse Mirabelle, Allée de Monlean, Boulevard de Narcel, Chemin de Narcel, Impasse de Narcel, Allée des Pins, Impasse de Verdun, Rue de Verdun, Chemin Vert, Chemin des Verzieres.</p>
<p align="center">Bureau n° 8</p> <p align="center">Hall du CES du plan du Loup 35 allée Alban Vistel</p>	<p>Allée Alban Vistel (n° 1 à 33), Allée Claude Bachelard, Rue Sainte Barbe, Rue Docteur Jean Barbier, Rue Félix Caillot, Rue des Chalets, Allée Chanteloup, Allée des Chanterelles, Chemin de la Chonchance, Allée des Frênes, Rue Léon Granier, Rue du Professeur Leriche, Chemin de Montray (n° 181 à la fin), Chemin du Pilat, Chemin du Plan du Loup (n° 45 à 83), Rue du Docteur Pravaz, Chemin des Razes, Chemin des Santons, Chemin des Vignes.</p>
<p align="center">Bureau n° 9</p> <p align="center">Maison de l'Aqueduc 69 route de la Libération</p>	<p>Allée du Champ d'Asile, Avenue de l'Aqueduc de Beaunant (n° 8 à 132), Chemin de la Croix Berthet (n° 103 à 190), Chemin des Bottières, Route de Chaponost (n° 10 à 54), Avenue Paul Dailly, Chemin du Devais, Chemin Verzieux Ducarre, Route de la Libération, Avenue de Limburg (n° 25 à la fin impairs), Impasse des Mûres, Rue des Platanes, Place Henry Revy, Allée B "Les Santons", Allée de Taffignon, Chemin de Taffignon, Allée de l'Olivier, Chemin de l'Yzeron.</p>
<p align="center">Bureau n° 10</p> <p align="center">Ecole primaire de la Gravière 22 avenue de Limburg</p>	<p>Avenue de Limburg (n° 1 à 25 impairs), Avenue de Limburg (n° 2 à la fin pairs).</p>
<p align="center">Bureau n° 11</p> <p align="center">Ecole maternelle de la Gravière 24 avenue de Limburg</p>	<p>Rue de Cuzieu, Allée de la Gravière.</p>
<p align="center">Bureau n° 12</p> <p align="center">Ecole de la Plaine 2 allée Jean Paul II</p>	<p>Chemin Antoinette, Rue Jean Léon Blondeau, Impasse des Cerisiers, Chemin de Chantegrillet (n° 98 à 161), Rue Commandant Charcot (n° 119 à 163 impairs), Rue Commandant Charcot (n° 232 à 252 pairs), Avenue du Chater, Chemin de la Chauderaie (n° 24 à 48), Chemin des Fonts (n° 100 à la fin), Rue Simon Jallade (n° 2 à 32), Allée Jean Paul II, Chemin des Prés, Chemin des Sources, Chemin des Tours (n° 1, 2, 6), Rue Pierre Valdo (n° 179 à 189).</p>

N° et siège du Bureau	Répartition des électrices et électeurs de la commune
<p align="center">Bureau n° 13</p> <p align="center">Ecole maternelle Chantegrillet 11 rue Laurent Paul</p>	<p>Rue des Bosquets, Allée Buffon, Chemin de Chantegrillet (n° 7 à 98), Rue Chantoiseau, Rue Commandant Charcot (n° 59 à 119 impairs), Rue François Forest, Allée Linne (n° 1 à 31), Rue Laurent Paul, Allée Pierre Poivre, Chemin de la Source, Impasse de la Source.</p>
<p align="center">Bureau n° 14</p> <p align="center">Ecole maternelle Herbinière Lebert 6 rue Alexandre Berthier</p>	<p>Allée Adanson, Rue Alexandre Berthier, Boulevard de l'Europe, Avenue Maréchal Foch (n° 51 à 99), Rue du 8 Mai.</p>
<p align="center">Bureau n° 15</p> <p align="center">Ecole maternelle Grange Bruyère 45 avenue Maréchal Foch</p>	<p>Rue Grange Bruyère (n° 3 à 66), Rue Commandant Charcot (n° 35 à 47B), Avenue Maréchal Foch (n° 1 à 51), Boulevard des Provinces (n° 3 au 11) et (n° 50 à 77), Place Saint Luc.</p>
<p align="center">Bureau n° 16</p> <p align="center">Ecole Primaire Paul Fabre 46 boulevard des Provinces</p>	<p>Boulevard des provinces (n° 12 à 47).</p>
<p align="center">Bureau n° 17</p> <p align="center">Ecole primaire Robert Schuman 24 rue de Chavril</p>	<p>Rue Marcel Achard, Rue du Brulet, Chemin de Chavril (n° 83 à 89), Rue Georges Clémenceau.</p>
<p align="center">Bureau n° 18</p> <p align="center">Ecole primaire Robert Schuman 26 rue de Chavril</p>	<p>Rue Nicolas Berthet, Impasse de Chavril, Rue de Chavril, Rue de Franche-Comté, Rue Paul Huvelin, Rue Claude Jusseaud, Chemin de Chavril (n° 2 à 81 inclus).</p>
<p align="center">Bureau n° 19</p> <p align="center">Ecole primaire Chatelain 30 rue Chatelain</p>	<p>Rue des Genêts (n° 3 à 42), Allée de la Roseraie (n° 4 à 14), Chemin du Vallon (n° 4 à 18), Avenue Charles de Gaulle (n° 1 à 54), Allée de Candolle (n° 1 à 18), Avenue Maréchal Foch (n° 128 à 199), Chemin des Balmes (n° 1 à 58).</p>

Article 3 : Le bureau centralisateur de la commune de Sainte-Foy-Lès-Lyon est le bureau de vote n° 1 dont le siège est situé au Gymnase Raymond Barlet, 30 avenue du 11 novembre.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Article 5 : Le préfet, secrétaire général, préfet délégué pour l'égalité des chances et la maire de Sainte-Foy-Lès-Lyon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la mairie de Sainte-Foy-Lès-Lyon et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Lyon, le 21 août 2017

Pour le préfet
Le secrétaire général,
préfet délégué pour l'égalité des chances,
Xavier INGLEBERT

69_Préf_Préfecture du Rhône

69-2017-08-21-005

Arrêté portant désignation des délégués de l'administration membres des commissions administratives responsables de l'établissement et de la révision des listes électorales pour les communes de l'arrondissement de Lyon comprises dans la métropole de Lyon

Arrêté portant désignation des délégués de l'administration membres des commissions administratives responsables de l'établissement et de la révision des listes électorales pour les communes de l'arrondissement de Lyon comprises dans la métropole de Lyon



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU RHÔNE

Préfecture

Direction des affaires juridiques
et de l'administration locale

Bureau des institutions locales

Affaire suivie par : Stéphanie MOSER

Tél. : 04 72 61 61 34

Courriel : stephanie.moser@rhone.gouv.fr

**ARRETE n° 69-2017-08-21-
portant désignation des délégués de l'administration
membres des commissions administratives responsables de l'établissement
et de la révision des listes électorales pour les communes de l'arrondissement de Lyon comprises
dans la métropole de Lyon**

**Le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
préfet du Rhône
Officier de la légion d'honneur,**

VU le code électoral, et notamment son article L.17 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 69-2017-06-29-004 du 29 juin 2017 portant désignation des délégués de l'administration membres des commissions administratives responsables de l'établissement et de la révision des listes électorales pour les communes de l'arrondissement de Lyon comprises dans la métropole de Lyon ;

Considérant les propositions des maires de Rillieux-la-Pape et Villeurbanne ;

SUR la proposition du préfet, secrétaire général de la préfecture du Rhône, préfet délégué pour l'égalité des chances ;

ARRETE :

Article 1 : Les délégués de l'administration membres des commissions administratives responsables de l'établissement et de la révision des listes électorales pour les communes de l'arrondissement de Lyon comprises dans la métropole de Lyon sont désignés ainsi qu'il suit :

Adresse postale : Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03

Pour connaître nos horaires et nos modalités d'accueil : internet : www.rhone.gouv.fr ou tél. : 04 72 61 61 61 (coût d'un appel local)

Commune	Nom des délégués	Bureaux de vote
Albigny-sur-Saône	M. DAZY André Jacques	liste générale + 2 bureaux de vote
Bron	M. LOISEL Claude	Liste générale + bureaux de vote n° 1, 2 et 3
	M. CERRO Robert	bureaux de vote n° 4, 5 et 6
	Mme SASSU Marie-France	bureaux de vote n° 7, 8, 9 et 10
	M. SOBOTKA Edouard	bureaux de vote n° 11, 12 et 13
	M. LABIE Christian	bureaux de vote n° 14, 15 et 16
	M. GUILBERT Jacques	bureaux de vote n° 17, 18 et 19
	Mme PERELLON Monique née PERRIGAULT	bureaux de vote n° 20, 21 et 22
	M. MONMESSIN Jean	bureaux de vote n° 23, 24, 25 et 26
Cailloux-sur-Fontaines	M. COMPAGNON Georges Antoine	Liste générale + 2 bureaux de vote
Caluire-et-Cuire	M. SCHWEITZER Jacques	liste générale + bureaux de vote n° 1, 9, 29 et 31
	M. LOBEZ Jean-Yves	bureaux de vote n° 2, 11, 20, 27 et 36
	M. DUTRIEVOZ Maurice	bureaux de vote n° 3, 13 et 33
	Mme BASSET Marlène née MULTON	bureaux de vote n° 4, 6, 14, 24 et 26
	Mme LECOQ Annick née BAZIN	bureaux de vote n° 5, 23, 25 et 35
	Mme CHAPUS Madeleine née CHOUX	bureaux de vote n° 7, 15, 18, 21 et 34
	M. ROULE Bernard	bureaux de vote n° 8, 19, 28 et 37
	M. PERRONET Georges	bureaux de vote n° 10, 16, 17 et 30
	M. VATE Michel	bureaux de vote n° 12, 22 et 32
Champagne-au-Mont d'Or	M. CHAMARAUD Marcel	liste générale
	Mme CARREZ Marie-Jeanne née LACAILLE	bureaux de vote n° 1, 2, 3, 4 et 5
Charbonnières-les-Bains	M. DELZANNI Guy	liste générale + 4 bureaux de vote
Charly	M. ROCHEFORT Paul	liste générale + 4 bureaux de vote
Chassieu	M. BRUNET Raymond	liste générale + bureaux de vote n° 1, 2, 3, 8 et 9
	M. RIERA Joseph	bureaux de vote n° 4, 5, 6 et 7
Collonges-au-Mont d'Or	M. MAGAND Jean-Louis	liste générale + 4 bureaux de vote
Corbas	M. FACCHINETTI Gilbert	liste générale + bureaux de vote n° 1, 2 et 3
	M. JACQUIER André	bureaux de vote n° 4, 5, 6 et 7
Couzon-au-Mont d'Or	M. FESCHET Louis Antoine	liste générale + 2 bureaux de vote
Craponne	Mme PASTRE Henriette née PATOT	liste générale + bureaux de vote n° 1, 2 et 3
	Mme MAGOUTIER Béatrice née HANUS	bureaux de vote n° 4, 5 et 6
	M. LEFORT Maxime	bureaux de vote n° 7, 8 et 9
Curis-au-Mont d'Or	Mme CUMIN Marie-Louise née JUTTET	bureau de vote unique
Dardilly	Mme DALON Marie-Claude née CANOLLE	liste générale + bureaux de vote n° 1, 2 et 3
	M. SCHOCH Nicolas	bureaux de vote n° 4, 5 et 6

Commune	Nom des délégués	Bureaux de vote
Décines-Charpieu	M. BEN HELLAL Hassen	bureaux de vote n° 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7
	M. EUSTACHE Henri	liste générale + bureaux de vote n° 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14
	Mme MARILLAT Marguerite	bureaux de vote n° 15, 16, 17, 18, 19 et 20
Ecully	Mme BERAUD SUDREAU Marie-Pierre	liste générale + bureaux de vote n° 1, 2, 3, 4 et 5
	M. CHUZEVILLE Bernard	bureaux de vote n° 6, 7, 8, 9, 10 et 11
Feyzin	Mme DA ROCHA Anne-Marie née DIAS	bureaux de vote n° 1, 5, 6 et 7
	M. IAFRATE Gérard	liste générale + bureaux de vote n° 2, 3 et 4
Fleurieu-sur-Saône	M. FORRAT Jean-Jacques	bureau de vote unique
Fontaines-Saint-Martin	M. GOLFIER Daniel	liste générale + 2 bureaux de vote
Fontaines-sur-Saône	M. MAGNARD Georges	liste générale + 6 bureaux de vote
Francheville	M. DUPRÉ Christian	liste générale + bureaux de vote n° 1, 2, 3 et 4
	M. DURAND Maurice	bureaux de vote n° 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12
Genay	M. GENESTIER Michel	liste générale + bureaux de vote n° 1 et 2
	M. JUTARD Alain	bureaux de vote n° 3 et 4
Givors	M. BENMESSAOUD Mohamed	liste générale + bureaux de vote n°1, 2, 3 et 4
	Mme LAFORETS Anne	bureaux de vote n° 5, 6, 7 et 8
	M. PORETTI Pierre	bureaux de vote n° 9, 10, 11 et 12
Grigny	M.DERVIEUX Pascal	bureaux de vote n° 1, 2 et 3 + liste générale
	Mme DEYRIEUX Nicole	bureaux de vote n° 4, 5 et 6
Irigny	M. DUPUPED Michel	liste générale + bureaux de vote n° 1 et 8
	M. BAILLY Georges	bureaux de vote n° 2 et 3
	M. PETIT Jean	bureaux de vote n° 4 et 5
	M. PAUCHON Claudius	bureaux de vote n° 6 et 7
Jonage	M. GUIFFRAY Pierre	bureaux de vote n° 4, 5 et 6
	Mme MALLET Elisabeth née DURAND	liste générale + bureaux de vote n° 1, 2 et 3
Limonest	Mme GUILLET Danièle née REILLAC	liste générale + 3 bureaux de vote
Lissieu	M. DUMORTIER André	liste générale + 2 bureaux de vote
Lyon 1 ^{er}	M. LHORTOLAT Pierre	liste générale + bureaux de vote n° 101, 102, 103, 104 et 105
	Mme GRANGETTE Marie-Thérèse	bureaux de vote n° 106, 107, 108, 109 et 110
	Mme GACHET Eliane	bureaux de vote n°111, 112, 113, 114, 115, 116 et 117

Commune	Nom des délégués	Bureaux de vote
Lyon 2 ^{ème}	Mme PRIVAT de GARILHE Monique née le NOIR de CARLAN	liste générale
	M. CROIZIER Gérard	bureaux de vote n° 201, 202, 203 et 204
	M. BOISSON de CHAZOURNES Thibaud	bureaux de vote n° 205, 206, 207, 208, 209, et 210
	Mme CONSTANCE Catherine	bureaux de vote n° 211, 212, 213, 214, 219 et 220
	M. BOYER Jean-Louis	bureaux de vote n° 215, 216, 217 et 218
Lyon 3 ^{ème}	Mme EMORINE Martine	Liste générale
	M. LANGANAY Jean-Yves	bureaux de vote n° 301 à 305
	Mme DUFOUR Marie-Jeanne	bureaux de vote n° 306 à 311
	M. SORRET Lionel	bureaux de vote n° 312 à 318 et 349
	M. GOUVERNEUR Gilbert	bureaux de vote n° 319, 321 à 324, 348, 350 et 355
	M. HEYRIAT Noël	bureaux de vote n° 320, 325 à 328, 347, 351 et 354
	Mme FABRICATORE Germaine	bureaux de vote n° 330, 342 à 346, 356 et 357
	M. FARCONNET Gérard	bureaux de vote n° 329, 331, 338 à 341, 358
	Mme LAURENT-ATTHALIN Marie-France	bureaux de vote n° 332 à 337, 352 et 353
Lyon 4 ^{ème}	M. MARGAIN Pierre-Yves	liste générale
	M. MILLY Claude	bureaux de vote n°401, 402, 403, 404, 405, 417, 418, 419,420, 421, 422, 423 et 424
	Mme ROUX DIT RICHE Odile	bureaux de vote n° 406, 407, 408, 409, 410 et 411
	Mme THIERRY Anne	bureaux de vote n° 412, 413, 414, 415 et 416
Lyon 5 ^{ème}	M. SERIS Michel	bureaux de vote n° 501, 502, 503, 504, 505, 506 et 507
	M. BENCHARAA Salah	bureaux de vote n° 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514 et 515
	M. GENISSEL Marcel	bureaux de vote n° 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523 et 524
	M. THE Michel Paul	bureaux de vote n° 525, 526, 527, 528, 529, 530 et 531
	M. NICOLAIDIS Antoine	liste générale
Lyon 6 ^{ème}	M. LEYMARIE Robert	liste générale
	Mme RAMEL Anne née DEGOUEY	bureaux de vote n° 607, 610, 611 et 612
	Mme SARDA Nicole	bureaux de vote n° 604, 605, 606, 608 et 609
	Mme VERNEDOUB Marie-France née NAM	bureaux de vote n° 601, 602, 603 et 615

Commune	Nom des délégués	Bureaux de vote
Lyon 6 ^{ème}	M. SASSENET Christian	bureaux de vote n° 613, 614, 616, 617 et 618
	Mme PETRICCA Raymonde née DECELLE	bureaux de vote n° 619, 620, 621, 622 et 623
	Mme MUCHADA Elsa née SANTOS	bureaux de vote n° 624, 625, 626, 627 et 628
	Mme MAZION Renée née RODET	bureaux de vote n° 629, 630, 631, 632, 633 et 634
Lyon 7 ^{ème}	M. DUCARD Jean-Marc	Liste générale
	M. DUCHENE Philippe	bureaux de vote n° 701 à 705
	Mme BERTRAND Catherine née PERRIN	bureaux de vote n° 706 à 710
	Mme BOLLOTTE Chhun Yong née THONN	bureaux de vote n° 711 à 716
	Mme BERNIZET France née GENEST	bureaux de vote n° 717 à 721
	M. BISSARDON André	bureaux de vote n° 722 à 725 et 738
	M. LABERNYE Pierre	bureaux de vote n° 726 à 730 et 737
	Mme BRAQUET Chantal née CAVOIS	bureaux de vote n° 731 à 736
Lyon 8 ^{ème}	Mme BOUCHARDON Aline née CREPEAU	bureaux de vote n° 801, 802, 803, 804, 805, 806, 807, 808, 809 et 810
	Mme BRUNO Claudette née FANTIN	bureaux de vote n° 811, 812, 813, 814, 815, 816, 817, 818 et 819 et 844
	M. MUHLSTEIN Marc	bureaux de vote n° 820, 821, 822, 823, 824, 825, 826 et 827
	M. REIX Jean-Michel	bureaux de vote n° 829, 830, 831, 832, 833 et 834
	M. PROST Paul	bureaux de vote n° 835, 836, 837, 838, 839, 840, 841, 842 et 843
	M. BOUCHARDON Jean-Pierre Marius	liste générale
Lyon 9 ^{ème}	M. MARSALLON Guy	liste générale
	M. HENNION Jacques	bureaux de vote n° 904, 906, 914, 915, 916 et 917
	Mme PONCELET Anna	bureaux de vote n° 907, 908, 909, 912 et 913
	M. CHAMPAVIER Jacques	bureaux de vote n° 901, 902, 903, 910, 911 et 918
	M. SOUVRAS Michel	bureaux de vote n° 919, 920, 924, 925 et 926
	M. DESPLECHIN Jean-Pierre	bureaux de vote n° 921, 922 et 923
	M. AYAD MERDACI Ammar	bureaux de vote n° 927, 928, 929 et 930
Marcy l'Etoile	M. SEGUIN Luc	liste générale + bureaux de vote n° 1, 2 et 3
Meyzieu	Mme REVELLIN Jeanine née RICCI	liste générale + bureaux de vote n° 2, 3, 7, 19 et 23

Commune	Nom des délégués	Bureaux de vote
Meyzieu	Mme ANDRIEUX Barbara née VOCKS	bureaux de vote n° 1, 4, 18, 20 et 21
	M. CHATELUT Francis	bureaux de vote n° 10, 11, 16, 15 et 22
	M. AGUILERA Daniel	bureaux de vote n° 12, 13, 14, 17 et 24
	M. SADRY Bernard	Bureaux de vote n° 5, 6, 8, 9 et 25
Mions	M. DUC Gérard	liste générale + bureaux de vote n° 1, 2, 3 et 4
	Mme CHEVALIER née SUBRIN Marie-Claude	bureaux de vote n° 5, 6, 7, 8, 9 et 10
Montanay	M. FAURITE Louis	liste générale + 3 bureaux de vote
La Mulatière	M. BIGOT Félix	liste générale + bureaux de vote n° 1 et 2
	M. DUFOUR André	bureaux de vote n° 3, 4 et 5
Neuville-sur-Saône	Mme KURTZEMANN Marinette née MEPILLAT	liste générale + bureaux de vote n°1, 2 et 6
	Mme PERRAUT Christine née KLEIN	bureaux de vote n° 3, 4 et 5
Oullins	Mme MONTAGNE Annie	liste générale + bureaux de vote n° 14, 16, 17 et 20
	Mme DAUVERGNE née JABOULAY Marie-Chantal	bureaux de vote n° 2, 3, 4 et 15
	M. CHANSON Michel	bureaux de vote n° 1, 6, 7 et 10
	M. BONHOMME Georges	bureaux de vote n° 8, 9, 11 et 13
	M. DEGRANGE François	bureaux de vote n° 5, 12, 18 et 19
Pierre-Benite	Mme DUFOUR Marie-Noëlle	liste générale + bureaux de vote n° 1 et 2
	Mme LENOBLE Marguerite	bureaux de vote n° 3, 4 et 5
	Mme MICHAUD Maryse	bureaux de vote n° 6 et 7
Poleymieux-au-Mont d'Or	Mme FEVRE Elisabeth née MICHEL	bureau de vote unique
Quincieux	Mme FIARD Josette née NICOLAS	liste générale + 2 bureaux de vote
Rillieux-la-Pape	Mme BEREYZIAT Sonia née SULIGOJ	bureaux de vote n° 3, 16 et 17
	Mme PRINCELLE Véronique	bureaux de vote n° 2, 12 et 18
	Mme POITOUX Nicole	bureaux de vote n° 1, 4 et 6
	M. COUTURIER Louis	bureaux de vote n° 10, 11 et 14
	M. DUMOULIN Roland	Liste générale + bureaux de vote n° 7, 9 et 15
Rochetaillée-sur-Saône	M. LABOR Gérard	bureaux de vote n° 8, 5 et 13
Rochetaillée-sur-Saône	M. MERLE Gérard	bureau de vote unique
Sathonay Camp	M. JAILLET Gaston Louis	bureau de vote unique
Sathonay Village	M. DURET Roger	liste générale + 5 bureaux de vote
Solaize	M. CHANELIERE Louis	liste générale + 2 bureaux de vote
Saint-Cyr-au-Mont d'Or	M. GOUOT Jean-Marie	liste générale + 2 bureaux de vote
Saint-Didier-au-Mont d'Or	M. BADEY Jacques	liste générale + 5 bureaux de vote
	M. ARNOUD Pierre	liste générale + bureaux de vote n° 1, 2 et 3 bureaux de vote n° 4, 5 et 6

Commune	Nom des délégués	Bureaux de vote
Sainte-Foy-les-Lyon	Mme GUIBARD Florence	bureaux de vote n° 4, 5 et 6
	M. SAUBIN Marius	bureaux de vote n° 7, 8 et 9
	M. BOUILLE Jean	bureaux de vote n° 10, 11 et 12
	M. de MULATIER Jack	liste générale + bureaux de vote n° 1, 2, 3 et 19
	M. VERBRUGGHE Florent	bureaux de vote n° 16, 17 et 18
	M. SANVISEN Henri	bureaux de vote n° 13, 14 et 15
Saint-Fons	M. N'GOMA Christophe	liste générale + bureaux de vote n° 1 et 2
	M. PION René	bureaux de vote n° 3, 4 et 5
	M. VACHER Bernard	bureaux de vote n° 6, 7 et 8
	Mme NEVEU Claudette	bureaux de vote n° 9, 10 et 11
Saint-Genis-Laval	M. RAGINEL Didier	liste générale + bureaux de vote n° 1, 2, 3 et 4
	M. SIBILLE Bernard	bureaux de vote n° 5, 6, 7, 8 et 9
	M. PORRETTA Pierre	bureaux de vote n° 10, 11, 12, 13 et 14
Saint-Genis-les-Ollières	Mme OGIER Suzanne née BISSARDON	liste générale + bureaux de vote n° 1 et 2
	M. SINAY Michel	bureaux de vote n° 3, 4 et 5
Saint-Germain-au-Mont d'Or	Mme ROTIVAL Yvonne née ROLIN	liste générale + 3 bureaux de vote
Saint Priest	Mme GARCIA Francine	liste générale + bureaux de vote n° 1, 2, 3 et 4
	Mme DESCHAMPS Pierrette née CHAUDET	bureaux de vote n° 5, 6, 7 et 8
	Mme ALLEMAND Sylvie	bureaux de vote n° 9, 10, 11 et 12
	M. TERTRE Daniel	bureaux de vote n° 13, 14, 15 et 16
	M. MOISSARD Christophe	bureaux de vote n° 17, 18, 19 et 20
	Mme ZANETTE Lucienne	bureaux de vote n° 21, 22, 23 et 24
	Mme LODI-CHEMAIN Brigitte née THOMAS	bureaux de vote n° 25, 26, 27 et 28
M. SPENDRA Hervé	bureaux de vote n° 29, 30, 31 et 32	
Saint-Romain-au-Mont d'Or	Mme GOLFIER Nicole née REYNAUD	bureau de vote unique
Tassin-la-Demi Lune	Mme BABEY Danièle née PIANAZZI	Liste générale + bureaux de vote n° 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7
	Mme LEMONON Lucette née KALIFA	bureaux de vote n° 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15
La-Tour-de-Salvagny	M. JANISHON Jacky	liste générale + 3 bureaux de vote
Vaulx-en-Velin	Mme LIOZON Laurence	liste générale + bureaux de vote n° 9 et 10
	M. CHAUSSONERIE Jean-Maurice	bureaux de vote n° 3 et 17
	M. MIZONY Michel	bureaux de vote n° 13 et 15
	M. KRAIEM Mourad	bureaux de vote n° 4 et 12
	M. CLAMARON Laurent	bureaux de vote n° 5 et 11

Commune	Nom des délégués	Bureaux de vote
Vaulx-en-Velin	M. BECAVIN Vincent	bureaux de vote n° 1 et 14
	M. CAILLOT Thierry	bureaux de vote n° 2 et 20
	Mme DARNAND Monique	bureaux de vote n° 6 et 7
	Mme DARNAND Sandrine	bureaux de vote n° 16 et 19
	Mme PERA Juana	bureaux de vote n° 8 et 18
Vénissieux	Mme PINTUREAU Sylvie née GARATE	liste générale + bureaux de vote n° 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7
	M. DELEGUE Jean-Louis	bureaux de vote n° 8, 9, 10, 11, 12 et 13
	M.MERMIER Michel	bureaux de vote n° 14, 15, 16, 17 et 18
	M. THIVILLIER Henri	bureaux de vote n° 19, 20, 21 et 22
	Mme PATUZZI Germaine née ORSSAUD	bureaux de vote n° 23, 24 et 25
	Mme CHAUSSINAND Georgette née POURRADE	bureaux de vote n° 26, 27, 28 et 29
Vernaison	M. GAILLARD René	liste générale + 3 bureaux de vote
Villeurbanne	M. BERILLON Hervé	bureaux n° 10, 11 et 12
	M. FALLETTI Pierre	bureaux n° 22, 23, 24 et 25
	M. CLUZEAU Bernard	bureaux n° 26, 27, 28, 29, 30, 31 et 32
	Mme DUPRE Noëlle née LAUPRETRE	bureaux n° 18, 19, 20 et 21
	M. MOULIN Florian	bureaux n° 13, 14, 15, 16 et 17
	Mme BONNOT Christine	bureaux n° 65 et 66
	M. GAVEGLIA Pio	bureaux n° 3, 4 et 5
	Mme AUDOUARD Françoise née MOUSSET	bureaux n° 77, 78 et 79
	M. ODIARD Maurice	bureaux n° 1, 2, 6, 7, 8 et 9
	Mme ALZERAH Jacqueline née ASSOULINE	bureaux n° 39, 40 et 41
	Mme BOUFFETTE Armide	bureaux n° 45, 46, 47, 48 et 49
	Mme MAZET Jacqueline née XAVIER	bureaux n° 70 et 71
	Mme ROUSSET Danielle née VICAT	bureaux n° 67, 68 et 69
	Mme CHAIB Zohra née BEGUEG	bureaux n° 33, 34, 35, 36, 37 et 38
	Mme BENZAHOUANE Malika	bureaux n° 56, 57, 58 et 59
	M. MORIN Patrick	bureaux n° 72, 73, 74, 75 et 76
	Mme BARRIAC Anne-Marie née CAMBOT	liste générale
	M. JUILLARD Michel	bureaux n° 60, 61, 62, 63 et 64
	M. CAPEZZONE Bernard	bureaux n°50, 51 et 52
	Mme CHEVALIER Christiane née BERSOT	bureaux n°53, 54 et 55
M. REGNAULT Jean-Paul	bureaux n°42, 43 et 44	

Article2 : A titre exceptionnel, dans chaque commission, un délégué peut assumer, en plus des fonctions visées à l'article précédent, les fonctions d'un autre délégué de l'administration si ce dernier est empêché temporairement.

Article 3 : Cet arrêté abroge l'arrêté n° 69-2017-06-29-004 du 29 juin 2017 portant désignation des délégués de l'administration membres des commissions administratives responsables de l'établissement et de la révision des listes électorales pour les communes de l'arrondissement de Lyon comprises dans la métropole de Lyon.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Rhône.

Article 5 : Le préfet, secrétaire général de la préfecture du Rhône, préfet délégué pour l'égalité des chances et les maires des communes de l'arrondissement de Lyon comprises dans la métropole sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratif.

Lyon, le 21 août 2017

Pour le préfet
Le secrétaire général,
préfet délégué pour l'égalité des chances,
Signé : Xavier INGLEBERT

69_Préf_Préfecture du Rhône

69-2017-08-21-004

Arrêté portant désignation des délégués de l'administration membres des commissions administratives responsables de l'établissement et de la révision des listes électorales pour les communes de l'arrondissement de Lyon hors métropole

Arrêté portant désignation des délégués de l'administration membres des commissions administratives responsables de l'établissement et de la révision des listes électorales pour les communes de l'arrondissement de Lyon hors métropole



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU RHÔNE

Préfecture

Direction des affaires juridiques
et de l'administration locale

Bureau des institutions locales

Affaire suivie par : Stéphanie MOSER
Tél. : 04 72 61 61 34
Courriel : stephanie.moser@rhone.gouv.fr

**ARRETE n° 69-2017-08-21-
portant désignation des délégués de l'administration
membres des commissions administratives responsables de l'établissement
et de la révision des listes électorales pour les communes de l'arrondissement de Lyon hors
métropole**

**Le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
préfet du Rhône
Officier de la légion d'honneur,**

VU le code électoral, et notamment son article L.17 ;

VU l'arrêté préfectoral n°69-2017-06-22-002 du 22 juin 2017 portant désignation des délégués de l'administration membres des commissions administratives responsables de l'établissement et de la révision des listes électorales pour les communes de l'arrondissement de Lyon hors métropole ;

Considérant la proposition des maires de Colombier-Saugnieu, Communay et Genas ;

SUR proposition du préfet, secrétaire général, préfet délégué pour l'égalité des chances ;

ARRETE :

Article 1 : Les délégués de l'administration membres des commissions administratives responsables de l'établissement et de la révision des listes électorales pour les communes de l'arrondissement de Lyon hors métropole sont désignés ainsi qu'il suit :

Adresse postale : Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03

Pour connaître nos horaires et nos modalités d'accueil : internet : www.rhone.gouv.fr ou tél. : 04 72 61 61 61 (coût d'un appel local)

COMMUNE	NOM – Prénom	N° bureau de vote
Ampuis	GALLET Didier	1, 2 + liste générale
Aveize	CHILLET Jean-Marc	1
Brignais	MAUCOUR Marie-Thérèse née THIVILLON	1, 2, 3 et 4
	DARET Valérie née LESTRAT	5, 6, 7 et 8
	GENTIL-BECOZ Bernard	9, 10 + liste générale
Brindas	ROGNARD Andrée	1, 2, 3, 4 et 5 + liste générale
Brullioles	VOLAY France	1
Brussieu	BENIER Adrien	1
Chabanière	BOUCHARNY Paul THOLLET Michel	1, 2 et 3 4 et 5
Chambost Longessaigne	VERNAY Jean Alain	1
Chapelle-sur-Coise (La)	CARTERON Roger	1
Chaponnay	GUYOT Gérard	1, 2, 3 + liste générale
Chaponost	DEVIF Evelyne	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 + liste générale
Chassagny	BEROUD-GUELET Jean-Pierre	1
Chaussan	GAUDIN Christiane née BESSON	1
Coise	PALANDRE Philippe	1
Colombier-Saugnieu	MARCHAND Christian	1, 2, 3 + liste générale
Communay	MOUSSET René MATRAT Françoise BERTRAND Thierry	1 et 2 3 + liste générale 4
Condrieu	FILLON Pierre	1, 2 + liste générale
Duerne	PIEGAY Marie Aimée née FAYOLLE	1
Echalas	LACHAUD Raymonde	1
Genas	ROZET Gisèle née PUTHOD BOULET Marcel TOULIEUX Fabrice	1, 2, 3 et 4 5, 6, 7, 8 + liste générale 9, 10, 11, 12 et 13
Grézieu-la-Varenne	MARJOLLET Raymond	1, 2, 3, 4, 5 + liste générale
Grézieu-le-Marché	VILLEMAGNE Bernard	1
Haies (Les)	CHIRAT Isabelle	1
Halles (Les)	ECLERCY Nathalie	1
Haute-Rivoire	COTTANCIN Colette née GIRARDON	1
Jons	SANIAL Roger	1
Larajasse	TOURRAL Claudie	1, 2 + liste générale
Loire-sur-Rhône	TABIN André	1, 2 + liste générale
Longes	PEILLON Dominique née MATRAT	1
Longessaigne	RIMAUD Simone née PONCET	1
Marennas	THEVENET Janine née MOREAU	1
Messimy	BROSSARD Marc	1, 2, 3 + liste générale
Meys	MAUVERNAY Pierre	1
Millery	DESCOTES Philippe	1, 2, 3 + liste générale
Montagny	BRACHET Jean-Claude	1, 2 + liste générale

COMMUNE	NOM – Prénom	N° bureau de vote
Montromant	GARIN Lucienne née OGIER	1
Montrottier	POULARD Liliane	1
Mornant	DELORME Bernard	1, 2, 3, 4 + liste générale
Orliénas	GUILBAUT Isabelle née DURY	1, 2 + liste générale
Pollionay	RIVOIRE Paul	1, 2 + liste générale
Pomeys	MORETTON Michel	1
Pusignan	ALFANO Agostino	1, 2, 3, 4 + liste générale
Riverie	DEVAUX Danièle née REYNARD	1
Rontalon	MURE Marie-Thérèse née ROCHE	1
Saint-Andéol-le-Château	DA ROCHA Sylvie née VILLARD	1 + liste générale
	GONZALEZ Séverine	2
Saint-André-la-Côte	CAMPAGNO Alexandrine	1
Saint-Bonnet-de-Mure	GRANGEON Bernard	1, 2, 3, 4, 5 + liste générale
Saint-Clément-les-Places	BLEIN Patricia née BONNET	1
Saint-Cyr-sur-le-Rhône	AVALLET Marie-France née CHAMPAGNEUX	1
Saint-Genis-l'Argentière	GIRAUD Daniel	1
Saint-Jean-de-Touslas	HERVIER Nicolas née OLAGNIER	1
Saint-Laurent-d'Agny	SILHOL Pierre	1, 2 + liste générale
Saint-Laurent-de-Chamousset	POULARD Bernadette	1
Saint-Laurent-de-Mure	BARIOZ Jean BERGER Roger	1, 2 + liste générale 3, 4 et 5
Saint-Martin-en-Haut	CHAMBE Louis	1, 2, 3 et 4 + liste générale
Saint-Pierre-de-Chandieu	FLORET Catherine née REVEYRAND	1, 2, 3 et 4 + liste générale
Saint-Romain-en-Gal	GUILLARD Michel	1, 2 + liste générale
Saint-Romain-en-Gier	MICHELNICKY Elke née SCHMITT	1
Saint-Symphorien-d'Ozon	CHANAL Valérie	1, 2, 3, 4, 5 + liste générale
Saint-Symphorien-sur-Coise	PIEGAY-ORIOU Claudette	1, 2 + liste générale
Sainte-Catherine	BROCARD Pierre	1
Sainte-Colombe	PINET Jean-Paul	1, 2 + liste générale
Sainte-Consoce	FLACHERON Laurent	1
Sainte-Foy-l'Argentière	ALLIX-COURBOY Monique	1
Sérézin-du-Rhône	DEVILLE Nicole née PASCUAL	1, 2 + liste générale
Simandres	SALAMONE Marie-Laure née SAHUC	1, 2 + liste générale
Soucieu-en-Jarrest	CHAREYRON Jean-Louis	1, 2, 3 + liste générale
Souzy	THIVARD Roger	1
Taluyers	LAFORIE Yvette née Imbert	1, 2 + liste générale
Ternay	VILLEJOBERT Robert	1, 2, 3, 4 + liste générale
Thurins	TISSOT Marie née PERRIN	1, 2 + liste générale
Toussieu	MONNIER Liliane	1, 2 + liste générale

COMMUNE	NOM – Prénom	N° bureau de vote
Trèves	SEEMANN Michèle née MARECHET	1
Tupin-et-Semons	DUPLESSY Valérie	1
Vaugneray	PERRET Daniel BIEDERMANN Nicole née THOINET ROUFFY Lucien	1, 2 + liste générale 3 et 4 5 et 6
Villechenève	BOINON Pierre	1
Vourles	LAURIER Gérard	1, 2, 3 + liste générale
Yzeron	GARIN Philippe	1

Article 2 : A titre exceptionnel, dans chaque commission, un délégué peut assumer, en plus des fonctions visées à l'article précédent, les fonctions d'un autre délégué de l'administration si ce dernier est empêché temporairement.

Article 3 : Cet arrêté abroge l'arrêté préfectoral n°69-2017-06-22-002 du 22 juin 2017 portant désignation des délégués de l'administration membres des commissions administratives responsables de l'établissement et de la révision des listes électorales pour les communes de l'arrondissement de Lyon hors métropole ;

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Rhône.

Article 5 : Le préfet, secrétaire général, préfet délégué pour l'égalité des chances, le sous-préfet en charge de Rhône-Sud et les maires des communes de l'arrondissement de Lyon hors métropole sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Lyon, le 21 août 2017

Pour le préfet
Le secrétaire général,
préfet délégué pour l'égalité des chances,
Signé : Xavier INGLEBERT

69_Préf_Préfecture du Rhône

69-2017-08-21-006

VENDANGES_2017

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES
Service économie agricole et développement rural
Tél.: 04.78 62 53 35

ARRETÉ N°DDT_SEADER_2017_08_21_04

Objet : BAN des VENDANGES 2017

LE PRÉFET de la REGION Auvergne Rhône-Alpes
PRÉFET du RHÔNE
Officier de la Légion d'Honneur

VU l'article D. 645-6 du Code Rural ;

VU l'avis favorable de l'Organisme de Défense et de Gestion Beaujolais et Beaujolais-villages formulé en date du 18 août 2017 lors de la réunion pré-vendanges du réseau maturation ;

VU l'avis de la déléguée territoriale de l'INAO, en date du 21 août 2017 ;

VU l'arrêté préfectoral n°PREF_DIA_BCI_2017_03_06_22 du 06 mars 2017 portant délégation de signature à Monsieur Joël PRILLARD, directeur départemental des territoires du Rhône.

A R R E T E

Article 1^{er} : Dans le département du Rhône, les dates de début des vendanges sont fixées comme suit, pour les vignes produisant des vins à appellation d'origine contrôlée :

VINS BLANCS :

Vendredi 25 août 2017

- AOP Beaujolais,
- AOP Beaujolais Villages,
- AOP Beaujolais suivie du nom de la commune de provenance des raisins.

VINS ROUGES et ROSÉS :

Lundi 28 août 2017

- AOP Beaujolais,
- AOP Beaujolais Supérieur,
- AOP Beaujolais Villages,
- AOP Beaujolais suivie du nom de la commune de provenance des raisins.

Article 2 : Le Secrétaire général de la préfecture du Rhône, le Directeur régional de l'agriculture et de l'alimentation, le Directeur départemental des territoires, le Directeur régional des finances publiques et le Directeur départemental de la protection des populations sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

LYON, le 21 août 2017

Pour le Préfet et par délégation,
Le directeur

signé

Joël PRILLARD